



REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, OGER, HAVART, LHOPITALIER, MM. POUESSEL, KERVICHE, OUTIN, LE SAUTER – LE BEL, Mme TREGOUET, MM. DANY, HAVART, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
22 mars 2019

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 17
procurations : 2
votants : 19

Absents excusés :

Mme GRU qui donne pouvoir à Mme LHOPITALIER
M. BROGARD qui donne pouvoir à M. OUTIN

Secrétaire de séance : M. POUESSEL est nommé secrétaire de séance

Finances

Comme chaque année au mois de mars, nous allons nous pencher sur les finances de la commune avec une présentation des comptes de gestion 2018, des comptes administratifs 2018, affectations des résultats et budgets primitifs 2019 pour :

- Le budget principal,
- Le budget annexe de la Maison de Santé pluridisciplinaire,
- Le budget du lotissement de la Croizédo,

Nous clôturerons également le budget annexe du Lotissement de la Gare.

Nous avons déjà présenté en détail les comptes administratifs et les budgets 2019 lors de notre Commission des finances élargie aux membres du Conseil réunie par Carole la semaine passée.

Je vous propose de procéder comme l'an dernier, puisque je devrai sortir de la salle pour le vote de chaque compte administratif, que nous présentions l'ensemble des documents budgétaires puis nous passerons aux votes.

Après chaque vote, nous vous ferons passer les feuilles de signature.

Nous procéderons également au vote des taux d'imposition 2019, que, conformément à nos engagements, nous proposerons de ne pas modifier par rapport à 2018.

M. Le Gal va vous présenter l'ensemble des éléments puis nous pourrons passer aux éventuelles questions

Echange sur les délibérations budgétaires

B. Dany : nous avons eu en commission des finances 3 feuilles, et ce ne sont pas les mêmes chiffres que ce qui nous est présenté aujourd'hui. Nous n'avons rien reçu avec l'ordre du jour. On a reçu une enveloppe de 34g contre 236g l'an dernier, autant dire que l'on n'avait rien, pas d'information. Nous nous demandons si M. le Maire joue la transparence.

Mais nous avons des questions.

Qu'est-ce que contient la ligne 6226 « honoraires » ?

M. le Maire : de mémoire, il y a des dépenses sur les avocats pour le dossier hôpital

G. Le Gal : il y a le cabinet Fiducial pour le Cabinet médical provisoire, les frais du commissaire enquêteur, l'animation du grand débat.

B. Dany : sur la lignes frais d'actes et contentieux. Là aussi, peut-on avoir des explications ?

M. le Maire : c'est ici que nous avons le principal des frais pour l'hôpital. L'hôpital a été sécurisé. Il est autonome et rattaché la commune de Malestroit. Cela ne se fait pas par un claquement de doigts ; Il faut être accompagné par des spécialistes pour échanger avec les partenaires sur ces dossiers.

B. Dany : en conclusion, sur ces 2 lignes, il n'y a que des frais pour l'hôpital. Rien sur le camping, sur le musée...

M. Le Maire : nous avons un contrat annuel avec un gros cabinet, pour un montant de 3600 €. Nous n'avons rien à cacher. Nous avons attendu ces questions Bertrand en Commission. Vous êtes de mauvaise foi, vous pouvez venir quand vous voulez en Mairie. Vous pouvez voir tous les documents que vous voulez. L'argent ne nous appartient pas. J'ai connu par le passé, quand je voulais voir des documents, une nécessité de passé par le Tribunal administratif.

PG Havart : c'est faux ! regarde ce que j'ai pour bosser sur le budget !

C. Blanco-Hercelin : on a quand même fait une commission élargie sur le dossier.

PG Havart : je devrais les avoir pour le Conseil municipal

B. Dany : nous ne sommes pas de mauvaise foi. On ne peut pas poser les questions en détail lors de la Commission.

B. Dany : Que contient la ligne « divers » ?

G. Le Gal : il s'agit des frais liés aux concerts et spectacles du Pass'temps

B. Dany : 6232 « fêtes et cérémonies ». Que va-t-il se passer d'exceptionnel en 2019 à Malestroit

M. le Maire : Ce sont des sujets que nous avons déjà abordés ici. Il ne faut pas tromper les gens.

Il y a des manifestations à Malestroit, c'est un fait. Nous en sommes très fiers. C'est une politique municipale, nous estimons qu'elle porte ses fruits au vu de la dynamique de la Ville. Cette ligne 6232 vient soutenir cette dynamique par :

- Les vœux ouverts à tous les habitants de Malestroit,*
- L'accueil de nos hôtes et le soutien aux associations : je pense notamment à la réception de nos d'Eyam avec le Comité de jumelage,*
- Les vins d'honneur pour le soutien aux associations notamment caritatives : le téléthon, le don du sang et j'en passe.*

J'ajoute enfin que cette ligne comprend des frais de réception de l'opération Sentinelle (repas) pour sécuriser la population et ses visiteurs lors du Pont du Rock.

JP Lembelembe : Je préfère parler de Conseil pour les avocats. La loi Ma Santé 2022 va profondément changer les choses. Il s'agit de choses extrêmement lourdes. Sur ces sujets, il est important de se faire accompagner. Quand M. de Cadeville, directeur de l'ARS nous informe qu'il faut changer de statut, cela a des implications sur le plan financier. Il faut être conseillé pour discuter avec les professionnels de l'ARS.

B. Dany : nous avons surtout entendu parler de conseils pour le musée.

JP Lembelembe : les choses sont allées extrêmement vites.

B. Dany : Concernant le « 012 charges de personnels ». On se rend compte que l'on reste au niveau de 2018, qui était présenté comme exceptionnel.

M. le Maire. Il y a aujourd'hui des mouvements de personnels. Ce qui est important ce sont les résultats pour la Ville.

B. Dany : le dernier point concernant la MSP. On abonde à hauteur de 40 000 €. Un plan de financement bien monté devrait faire en sorte que l'on abonde pas au budget en année 2. Cela devrait s'équilibrer.

M. le Maire : J'ai déjà expliqué ce dossier. J'ai demandé à l'époque de prévoir un prêt supérieur à celui de 600 000 € qui a été contracté, que j'estimais trop juste.

M. Le Gal complète les explications comptables.

M. Guillemot : c'est un succès de toute façon.

M. Lembelembe : toutes les maisons ne sont pas équilibrées, il y a une dans le département dont les journaux parlaient récemment.

Mme Tregouët : c'est aussi un projet qui était porté par l'équipe précédente.

M. Lembelembe : quand nous sommes arrivés, nous avons invités Bernard Miloux, par respect pour le travail réalisé. Je crois même que des confrères m'ont remercié pour ce que nous avons fait. Mais il faut rappeler que quand nous sommes arrivés, le projet n'était pas financé, il était au placard. Nous avons fait le tour des financeurs. Quand nous sommes arrivés, nous n'avions qu'une esquisse à plat. Bernard Miloux avait une vision pour la SMP, intercommunautaire.

B. Dany : nous n'avons jamais dit ça, nous parlons davantage de complémentarité d'équipe.

C. Guillemot : il faut remercier Jean-Paul pour son travail et l'apport de son expertise sur ce dossier

B. Dany : avant de passer au vote, nous sommes d'accord Malestroit est endetté. Mais jusqu'où sommes-nous endettés ? Il faut savoir de temps en temps prendre des initiatives. Ce qui endette la Ville c'est le Pass'Temps. Je ne sais pas, M. le Maire, si vous auriez eu le courage d'une telle initiative.

M. le Maire : c'est un grand projet qui avait eu lieu, pour un musée à l'époque, pas pour un espace culturel. C'est aujourd'hui un magnifique bâtiment. Mais vous voyez bien que l'équipe a les mains liées, avec un endettement de deux fois la strate. Nous restons très endettés. Il reste encore du travail pour désendetter la ville. Je tiens à dire que nous autofinançons nos projets.

Et je tiens à vous apporter des éléments de comparaison. Vous m'aviez fait des reproches sur un projet d'achat.

L'exécutif a estimé qu'il s'agissait d'une opportunité pour la Mairie d'acquérir du foncier en continuité de parcelles dont elle est déjà propriétaire. Le prix d'acquisition est tout à fait dans le marché, l'hectare se négociant jusqu'à 8 400 € en Bretagne sud. Et nous, nous avons acquis 1,2 hectare.

Chacun sa politique. Mais je souligne que nous payons 8 000 € d'intérêt pour un emprunt de 10 000 € pour le chemin de la digue.

Je vous donne un autre exemple. La démolition du bâtiment Kerhervé a un coût total de 250 000 €, soit un endettement de cette somme sur 30 ans pour un bâtiment parti en poussière.

B. Dany : oui, c'est ce que nous disons. Mais est-on un vrai pauvre ou un faux riche ? C'est une question d'appréciation le niveau de la dette.

C Guillemot : avec un endettement de deux fois la strate, la réponse est oui.

B. Dany : revenons sur la strate. Doit-on comparé Malestroit et ses équipements et commerces avec des villes de même population avec simplement 1 ou 2 commerces dans un centre-bourg ?

C. Blanco-Hercelin : la Préfecture le fait. Et nous avons été contrôlé et avons été convoqué pour une réunion sur les finances communales à Vannes.

B. Dany : en fait, vous ne désendettez pas la Commune M. le Maire. Ce sont les prêts qui s'éteignent naturellement.

M. le Maire : si nous avons emprunté, nous aurions davantage d'endettement.

B. Dany : nous avons entendu qu'il y aurait des investissements productifs. Où sont-ils ?

C Guillemot : la maison de santé.

B. Dany : et la suite ?

M. le Maire : cela ne se fait pas d'un claquement de doigts. Il y a l'endettement. La MSP : c'est 1,2 M€.

C. Guillemot : il y a aussi les travaux pour les camping-cars, qui génèrent de l'activités dans les commerces.

B. Dany : Je préfère 20 habitants à l'année que 200 camping-caristes. Vous aviez annoncé des travaux à moindre coût à la Mairie.

M. Le Maire : nous rénovons les bureaux en régie avec notre personnel et allons faire l'accès PMR.

B. Dany : en conclusion nous nous abstiendrons sur le budget.

M. Le Sauter – Le Bel : nous avons un projet au CCAS. Nous avons consulté des banques et une d'elles a rejeté le dossier au motif d'un endettement trop important de la collectivité.

M. le Maire : nous pourrions y passer la nuit. Chacun sa vision, mais la Ville ne se porte pas si mal que ça. Beaucoup de villes aimeraient avoir nos commerces et nos animations.

C. Blanco-Hercelin : je tiens à remercier les services pour la préparation du Budget.

B. Dany : je répète que nous aurions aimé avoir davantage d'éléments financiers avec notre convocation.

M. Le Maire soumet au vote les délibérations budgétaires :

Questions :

Approbation des comptes de gestion 2018

Lotissement de la Croizédo

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Budget Principal de la Commune

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Monsieur le Maire quitte la salle et M. Lembelembe procède aux votes.

Approbation des comptes administratifs 2018

Lotissement de la Croizédo

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Budget Principal de la Commune

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Clôture du Budget de la gare

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée

Approbation des Budgets Primitifs 2019 et affectation des résultats associés

Lotissement de la Croizédo

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Budget Principal de la Commune

Vote des taux d'imposition : Le budget est proposé sans augmentation des taux d'imposition (taxe d'habitation : 15,51 %, foncier bâti : 25,59 %, foncier non bâti : 56,83 %)

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

▪ Vote du budget primitif et affectation du résultat.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 3

2019_03_26_05 : Révision du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La Ville de Malestroit a adopté en 2017 son RIFSEEP. Je vous rappelle brièvement qu'il s'agit d'une évolution légale datée du 20 avril 2016 pour prendre en compte le remplacement de la prime de fonctions et de résultats (PFR) par ce nouveau régime indemnitaire.

Nous proposons au Conseil municipal de le modifier afin de répondre aux obligations réglementaires d'intégrer le cadre d'emplois des assistants de conservation, d'intégrer les fonctions de régisseurs et de simplifier les groupes composant le régime.

Je vous précise que Le Comité technique paritaire du 21 mars 2019 a porté un avis favorable sur le RIFSEEP proposé.

Echanges sur la Délibération

Néant

2019_03_26_02 : Adoption du Taux de promotion

Conformément à la loi régissant le statut de la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le taux de promotion vous est présenté à l'écran.

Le Comité technique paritaire du 21 mars 2019 a porté un avis favorable sur le taux proposé.

Echanges sur la Délibération

Néant

2019_03_26_04 : Vote sur les créations et suppressions des emplois

L'évolution de carrière des agents de la collectivité nécessite la modification de la grille des emplois de la Ville par l'ouverture de nouveaux emplois correspondant aux grades des agents et par la suppression des anciens emplois occupés.

Je vous précise que ces créations/suppressions ne se traduisent ni par de nouveaux recrutements ni par la suppression de postes d'agents mais répondent uniquement à une nécessité administrative.

Les créations et les suppressions d'emplois vous sont présentés à l'écran.

Echanges sur la Délibération

Néant

Mme Tregouët intervient après le vote.

Mme Tregouët : nous voulions revenir sur la réorganisation du travail qui a été mise en place. Qu'en est-il de la satisfaction des employés ? En complément, quel bilan est tiré de la fermeture de la Mairie le samedi ?

M. le Maire : les agents se sont bien habitués au niveau horaire. En ce qui concerne le samedi matin, nous avons dit que nous faisons un essai jusqu'à la fin de l'année. Nous n'avons pas connaissance de demande de réouverture le samedi.

Y. Le Brun : Je précise que le service fonctionne plutôt bien, j'ai eu mon passeport en 12 jours.

2019_03_26_01 : Vente du camping

Nous avons délibéré le 11 juillet 2017 et acté la décision de vendre le camping municipal.

Nous en avons parlé, le projet économique de l'acquéreur a depuis été redimensionné et les derniers Conseils municipaux ont permis de procéder au déclassement des parcelles objet de la vente du camping.

Nous avons également, lors de nos deux précédents conseils, actés le déclassement de quatre parcelles communales, objet de la vente.

Je vous synthétise donc les éléments. La vente du camping comprend

- Le camping : la parcelle n° AZ 181, d'une surface de 24 951 m²,
- Le parking du camping : la parcelle n° AZ 466, d'une surface de 1 575 m²,
- L'ancien poste d'assainissement : la parcelle n° AZ 183, d'une surface de 48 m²
- Le bloc sanitaire accolé au hangar des canoé-kayak : la parcelle n° AZ 464 de 361 m²

Soit une surface totale de 26 935 m². Le prix de la vente est fixé à 128.797,10 €. Il découle de la proratisation de la valeur du terrain de camping estimée par les Domaines. Je vous rappelle que le hangar des canoe-kayak ne fait plus partie de la vente et que l'aire de jeux pour enfants non plus. Le projet initial portait en effet sur une surface totale de 41630 m², soit 14 695 m² de plus.

Echanges sur la délibération

B. Dany : vous êtes certain que l'accès kayak sera facile pour les remorques ?

M. le Maire : tout à fait, vous l'avez vu tout à la hure, c'est prévu au budget

B. Dany ; où pourront-ils manœuvrer ?

M. le Maire : ils pourront le faire devant, avec un accès que nous allons élargir.

B. Dany : vous avez également dit que les sanitaires seront refaits

M. le Maire : oui, les crédits sont au budget. 9 400 € ont été budgétés.

Mme Tregouet : qu'en est-il de l'accès au terrain de boules ?

M. le Maire : les deux alvéoles seront dotées de portiques pour autoriser l'accès aux boulistes et aux kayakistes. Un chemin sera réalisé.

Mme Tregouet : les associations ont-elles été contactées ?

M. le Maire : évidemment, elles ont été contactées. Nous avons même été sur le terrain. Les associations sont heureuses à Malestroit et nous les soutenons, au même titre que les artisans et commerçants.

B. Dany : j'ai été dimanche au stade. Nous avons 8 terrains et il n'y a avait pas de match.

M. le Maire : précisez ce que vous vous dire

B. Dany : le rugby est parti, le foot met davantage en avant Ruffiac.

M. le Maire : le rugby a fait un choix. Sérent a investi 700 000 € pour le rugby. Nous, ça n'était pas possible. Nous ne sommes pas fâchés. Ils restent dans le pays de Malestroit.

Y. Le Brun : On peut regretter qu'il n'y ait pas plus de matchs le dimanche c'est vrai. Mais il y a une section jeune très dynamique, qui jouait le samedi.

C. BLANCO-HERCELIN : le dimanche matin, il y avait du monde.

Hôpital de Malestroit

2019_03_26_19 : Désignation des membres du Conseil d'administration

Le changement de statut de l'hôpital de Malestroit acté par la délibération du 22 janvier dernier implique qu'un conseil d'administration se substituera à l'actuel conseil de surveillance de l'hôpital.

Aux termes de l'article R315-6 du code de l'action sociale et des familles, il est prévu que trois membres du Conseil municipal dont le Maire soient membres du Conseil d'administration.

Le Maire de la collectivité de rattachement étant automatiquement nommé au Conseil d'administration, je vous propose que le Conseil désigne les 2 autres membres qui m'y accompagneront.

Mme Le Sauter – Le Bel annonce sa candidature.

M. le Maire annonce la candidature de M. Brogard.

Le Conseil donne son accord pour un vote à main levée.

Mme Blanco-Hercelin et M. Lembelembe se retirent de la salle pour le vote

2019_03_26_03 : Remboursement des frais de déplacement et de séjour des élus municipaux

Monsieur le Maire expose :

Afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus municipaux peuvent bénéficier du remboursement de frais exposés dans leur cadre de leurs fonctions. Il s'agit notamment des frais déplacement et de séjour lors de leur participation à des réunions, des instances ou organismes au cours desquels ils représentent la collectivité.

Conformément à la réglementation, la collectivité peut prendre en charge ces frais de transport et de séjour. Le législateur précise que pour les élus municipaux, la réunion doit avoir lieu hors du territoire de la commune.

Les élus doivent remplir un ordre de mission avant chaque déplacement remboursable et un état des frais de déplacement au retour.

Echange sur la délibération

Mme Tregouët : quelle est la procédure actuelle ?

M. Le Gal : il faut refaire la procédure pour élargir la procédure existante à l'ensemble des membres.